

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #26-735.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1^{er} juin 2026, le Conseil a adopté un premier projet de règlement intitulé :
« Premier Projet de règlement #26-735 modifiant le règlement de zonage 16-642 et ses amendements afin de modifier les zones C-84, C-86 et RT-85 et permettre les projets d'ensemble de type commercial »

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi le 6 juillet 2026 à 19h15** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement #26-735. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Le projet de règlement numéro 26-735 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, et, est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet concerne les zones C-84, C-86 et RT-85 et les zones contigües (I-66, CO-165, CO-166, C-90, A-64, H-75, H-77 et H-81) du territoire de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 5^{ième} jour de juin deux mille vingt-six.



Lise Drouin, g.m.a.

Directrice générale/Greffière-trésorière